

Date de convocation
9 septembre 2021
Date d'affichage du compte rendu
16 septembre 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11 puis 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, M. PULVINET, M-C. LALANNE, G.CAMY. C.BERDUCQ (arrivée pour la troisième délibération).

Etaient représentés : L. POUTS SAINT GERME par H.BEAUCULAT, V. LABORDE par C.CHUBURU, C. BERDUCQ par M. DUFAU (absente uniquement pour les deux premières délibérations).

Etait absente : A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Couverture courts de tennis:

Le Maire informe de la demande de la commune afin que la pose de la toiture des courts de tennis et de l'ombrière du parking avec panneaux photovoltaïques soit réalisée, par la société ENR 64, dans les plus brefs délais.

Demande de la commune de Coarraze:

Le Maire explique la demande de la mairie de Coarraze de participation financière municipale de Boeil-Bezing pour réduire le coût journalier des familles inscrites au centre de loisir de Coarraze.

Il indique également que la communauté des communes étudie ce sujet afin de proposer une solution globale aux communes. Après une première réflexion le Conseil Municipal décide d'attendre les informations complémentaires.

Demande de salle communale:

Considérant que la commune ne dispose pas de salle disponible adaptée aux répétitions de chants, le Conseil Municipal donne une réponse négative à la demande de prêt d'une salle d'un groupe de choral.

Intervention de Thomas Pétrissans:

Le Maire donne la parole à Thomas Pétrissans, co-président avec Paul Maysounabe du comité des fêtes qui annonce la préparation des fêtes de « Bezing » les 1^{er} et 2 octobre.

Rentrée scolaire:

La rentrée organisée par les enseignants s'est parfaitement déroulée. Les consignes sanitaires ont été reconduites. 133 élèves répartis dans les 6 classes ont effectué cette rentrée.

Le renouvellement du matériel informatique est en cours dans le cadre du projet école numérique.

DELIBERATIONS

Modification temps de travail emploi d'adjoint technique:

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 17h16 afin d'effectuer des heures de ménages complémentaires dans les salles de classes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter, de manière rétroactive, à compter du 1^{er} septembre 2021, de 17h16 (17.27) à 18h18 (18.31) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Décision modificative n°2 : Dépôt de garantie :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser le budget de la mairie suite à une non restitution de dépôt de garantie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-800,00		
165 (16) : Dépôts et cautionnements re	800,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	800,00	7788 (77) : Produits exceptionnels div	800,00
Total dépenses :	800,00	Total recettes :	800,00

Total Dépenses	800,00	Total Recettes	800,00
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Vente d'une partie de parcelle communale B687 :

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section B n° 687, qui longe le canal.

Monsieur Xavier RENAUD s'est manifesté afin d'acquérir une partie de cette parcelle pour y installer sa cuve de propane enterrée, ayant des projets d'aménagement de sa propriété sur l'emplacement occupé actuellement. La Commune n'ayant pas d'intérêt à conserver la parcelle en cause, il est proposé de vendre ce terrain au prix de 2 € le mètre carré.

Il est ici précisé que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais relatifs à l'acte d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre une partie de la parcelle cadastrée section B n° 687 d'une superficie approximative de 125 m² au prix de 2 €/m² aux époux RENAUD et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

A Boeil-Bezing, le 16 septembre 2021

Le Maire,

Marc DUFAU

